



ancenis-saint-geron.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

## **DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2025-121**

### **Conseil municipal du 15 décembre 2025**

Le **Lundi Quinze Décembre Deux Mil Vingt Cinq à Dix Neuf Heures**, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

**Présents :** Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL (Arrivée à 20h11), André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Bruno FOUCHER, Carine MATHIEU, Isabelle BOURSE, Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Sarah ROUSSEAU, Camille FRESNEAU, Olivier BINET, Séverine LENOBLE, Cécile BERNARDONI et Nicolas RAYMOND conseillers municipaux.

**Absent(e)s :**

**Excusée(s) :** Fabrice CERISIER, Fanny LE JALLE, Johanna HALLER, Marine MOUTEL-COCHAIS, Katharina THOMAS, Nabil ZEROUAL

**Pouvoirs :** Fabrice CERISIER à Florent CAILLET, Fanny LE JALLE à André-Jean VIEAU, Johanna HALLER à Mireille LOIRAT, Marine MOUTEL-COCHAIS à Rémy ORHON

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 33  
Date de la convocation : 9 décembre 2025  
Date de la publication : 16 décembre 2025

### **2025-121 FINANCES - EXERCICE 2025 - BUDGET ANNEXE CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL - CLOTURE**

#### **Rapporteur : Gilles RAMBAULT**

Le budget annexe Centre d'aide par le travail a été créé en 2004 permettant de retracer les écritures comptables en lien avec le crédit-bail consenti entre l'ADAPEILA et la commune pour la réhabilitation d'un bâtiment nécessaire à l'activité de l'association.

Lors de la séance du conseil municipal du 6 octobre dernier, il a été approuvé la cession du bâtiment du centre d'aide par le travail à l'euro symbolique comme prévu par le contrat de crédit-bail.

Le contrat de crédit-bail étant arrivé à son terme, la cession du bâtiment ayant été validée par un acte notarié, il est proposé de clôturer le budget annexe Centre d'aide par le travail au 31 décembre 2025.

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**VU** la délibération du 6 décembre 2004 de la commune historique d'Ancenis, portant création du budget annexe Centre d'aide par le travail, permettant le pilotage financier d'un crédit-bail avec l'association ADAPEI, pour la réhabilitation d'un bâtiment pour les besoins de son activité ;

**VU** l'acte notarié du 19 juillet 2005 portant sur le crédit-bail entre la commune d'Ancenis et l'association ADAPEI ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 26 septembre 2018 portant création de la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec identification notamment des budgets annexes créés dans ce nouveau périmètre ;

**VU** l'acte notarié du 5 novembre 2025 attestant la cession à l'euro symbolique du bâtiment ayant fait l'objet du crédit-bail cité précédemment ;

**CONSIDERANT** le rattachement du budget annexe Centre d'aide par le travail au budget principal ;

**CONSIDERANT** que le crédit-bail étant arrivé à échéance, que l'ensemble des annuités a été réglé par l'association conformément à l'échéancier annexé à l'acte notarié ;

**CONSIDERANT** que ce budget devient sans objet ;

**CONSIDERANT** qu'en accord avec le Service de gestion comptable concerné, l'excédent de 110 001 euros constaté au 31 décembre 2025, fera l'objet d'un reversement au budget principal, dans le cadre de l'intégration des résultats excédentaires du budget annexe :

- Résultat de fonctionnement (compte 002) 64 395.80€,
- Résultat d'investissement (compte 001) 45 605.20€ ;

Ce résultat correspond à la subvention d'équilibre versée par le budget principal en 2021, à laquelle s'ajoute la cession à l'euro symbolique.

Après avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique du 4 décembre 2025,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :**

Présents ou représentés : 33

Votants : 33

Abstentions : 0

Exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**DECIDE** l'intégration des résultats excédentaires de 110 001€ du budget annexe Centre d'aide par le travail au budget principal

- Résultat de fonctionnement (compte 002) 64 395.80€,
- Résultat d'investissement (compte 001) 45 605.20€.

**DECIDE** de clôturer le budget annexe Centre d'aide par le travail au 31 décembre 2025.

**AUTORISE** que toutes opérations comptables nécessaires soient transférées au budget principal.

**DEMANDE** au service de gestion comptable compétent de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires.

**AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

**POUR EXTRAIT,  
Le Maire,  
Rémy ORHON**



**Les secrétaires de séance,  
Carine MATHIEU**



**Camille FRESNEAU**



**Nicolas RAYMOND**



Publication sur le site internet le : **16 DEC. 2025**  
Transmission au contrôle de légalité le :

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.*

Accusé de réception en préfecture  
044-200083228-20251215-6\_2025delib121-DE  
Reçu le 16/12/2025